

Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier - E-learning (8H) et classes virtuelles (6H)

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

790 € par participant

Soit 948 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

À réception du paiement, vous recevrez par mail vos accès et informations relatives au e-learning et aux classes virtuelles

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Identifier les risques de contentieux pouvant engager la responsabilité des professionnels
- Examiner la validité juridique de la vente
- Identifier les risques de contentieux portant sur la qualité du bien vendu
- Déterminer les dispositions de la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme
- Identifier les principales pathologies immobilières
- Connaître les points à vérifier avant la prise d'un mandat
- Distinguer les autorisations d'urbanisme
- Distinguer les surfaces en immobilier
- Identifier les normes de décence d'un logement
- Appréhender les principes généraux de la garantie dommages-ouvrage
- Connaître les principes généraux de la réglementation des copropriétés

**PROGRAMME****E-LEARNING - 8H00**

- Le Code de Déontologie des professionnels de l'immobilier
- Les risques de contentieux pouvant engager la responsabilité des professionnels
- La validité juridique d'une vente immobilière
- La Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme
- Les principales pathologies immobilières



- Les points à vérifier avant la prise d'un mandat
- Les autorisations d'urbanisme
- Les surfaces en immobilier
- Les normes de décence d'un logement
- Les principes généraux de la garantie dommages-ouvrage
- Les principes généraux de la réglementation des copropriétés

CLASSES VIRTUELLES (3 DATES / 2H PAR CLASSE)

- Déontologie et responsabilité des professionnels de l'immobilier (2H - 1er octobre 10h-12h)
- Autorisations d'urbanisme (2H - 8 octobre 10h-12h)
- Les diagnostics immobiliers (2H - 15 octobre 10h-12h)



VALIDATION

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

